Rés PF-PZ AO124/2-4

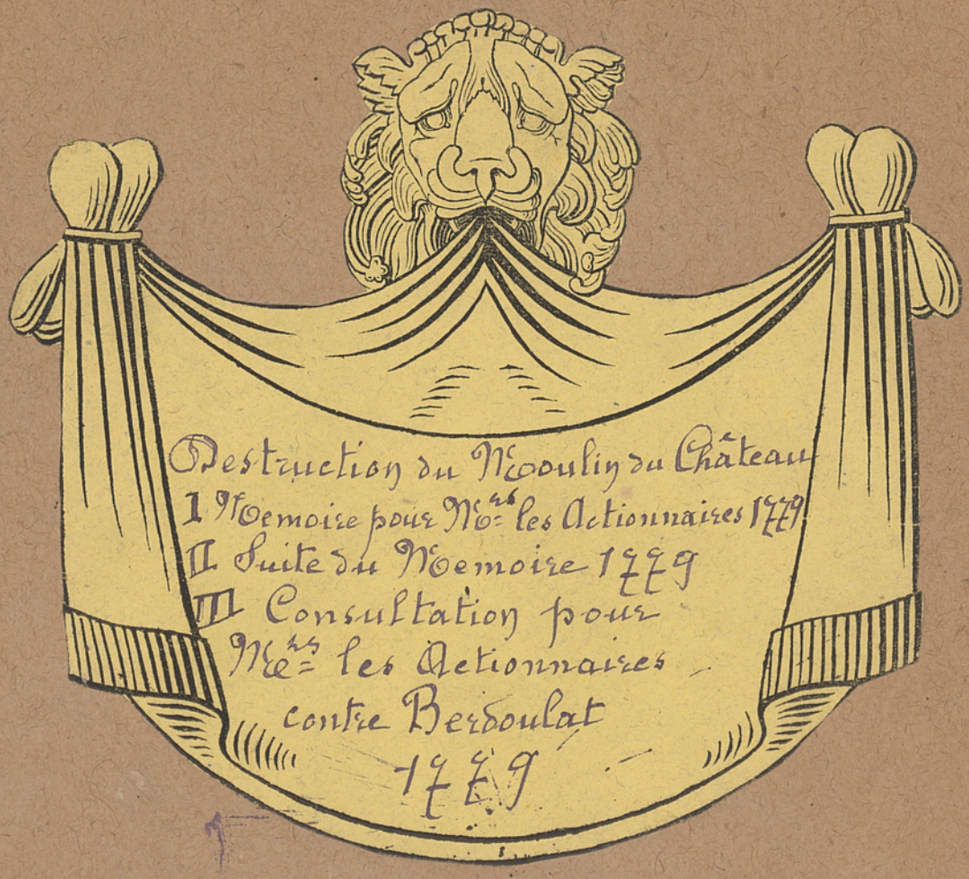

Destruction du Moulin du Château
I Mémoire pour Mrs les Actionnaires 1779
II Suite du Mémoire 1779
III Consultation pour
Mrs les Actionnaires
contre Berdoulat
1779

N° 47
3.

Rés PF PL A0124/2-4

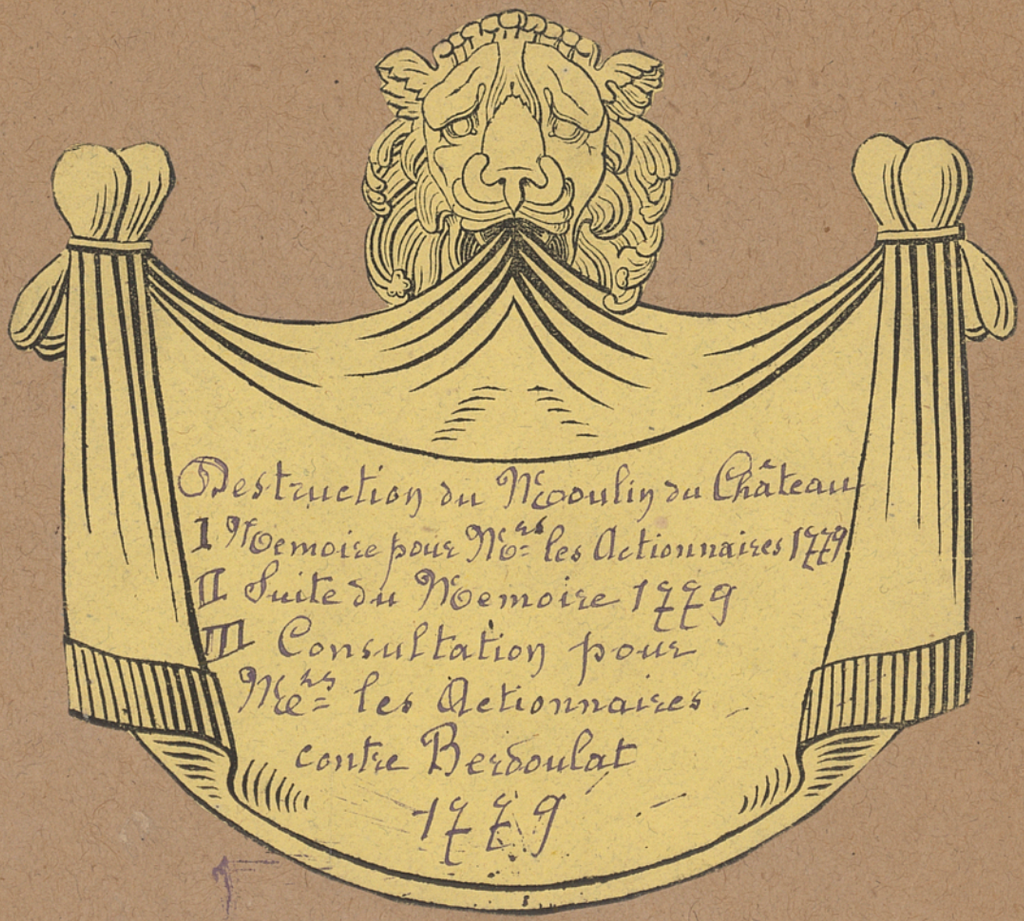

Destruction du Moulin du Château
I Mémoire pour Mrs les Actionnaires 1779
II Suite du Mémoire 1779
III Consultation pour
Mrs les Actionnaires
contre Berdoulat
1779

N° 47
3.

Rsp Pj pl 40124 17



*Supplément au Mémoire ci-joint, présenté à Nosseigneurs des Etats, assemblés le 27 Novembre 1777.*

# MESSEIGNEURS,

L'ACCUEIL favorable que plusieurs des Membres de votre respectable assemblée firent l'année dernière au Mémoire que j'ai l'honneur de remettre sous vos yeux, a soutenu mon courage & ranimé la confiance publique. J'ose espérer, NOSSEIGNEURS, avec tous les bons Citoyens, que dans cette assemblée vous prendrez une Délibération pour détruire enfin le seul obstacle qui s'oppose aux avantages naturels que la Garonne présente à la Ville de Toulouse, & à la jouissance pleine & entière de vos bienfaits. C'est de votre sagesse; c'est de vos lumières; c'est de vos cœurs généreux & patriotes, que le Commerce de cette Capitale attend la liberté; le Matelot, la sûreté de la Navigation; les propriétaires des fonds de la Rive droite de la Garonne, la fin d'une usurpation déguisée mais réelle & active; plus de quarante Villages du haut-Lauraguais, le rétablissement d'une libre communication par terre avec la Ville de Toulouse; enfin les Habitans des Fauxbourgs St. Michel & des Récolets, l'accomplissement d'un projet qui seul peut les mettre à l'abri d'une ruine totale & infaillible: Oui, MESSEIGNEURS, l'instant de la destruction de ces Fauxbourgs approche, trente toises tout au plus d'un terrein meuble que les eaux de la Garonne attaquent sans cesse, fait toute leur défense. Certaines personnes prévenues



BIBLIOTHÈQUE TOULOUSE UNIVERSITAIRE

en faveur du Moulin du Château, oseront peut-être entreprendre de vous persuader que ce danger est exagéré; mais plusieurs Membres de votre respectable Assemblée, qui se sont convaincus de sa réalité, attesteront la vérité de ce que j'avance.

Après la séparation de la dernière assemblée des États, un Citoyen distingué, si digne de remplir la place qu'il occupe parmi vous, voulut bien me faire l'honneur d'avoir avec moi un entretien au sujet de mon Mémoire : ce Seigneur me parut satisfait de ce que je lui dis de favorable au projet que je propose : il me fit promettre de faire part à votre auguste assemblée du résultat de cet entretien. Si je puis arriver au but que je me propose, j'aurai rempli mon devoir & satisfait à mon zèle.

Pour rendre cet entretien avec quelque ordre, je le diviserai en trois points :

Dans le premier, je résoudrai quelque objection, qui étoit sans doute la dernière ressource des Adversaires de mon projet.

Dans le second, je tâcherai de prouver qu'il n'en coûtera rien, ou dumoins très-peu, à la Province pour l'exécution du projet proposé.

Dans le troisième, je démontrerai que l'exécution de mon projet, outre tous les avantages possibles, épargnera à la Province plus de sept cents mille liv.

# PREMIER POINT.

## *Première Objection.*

La subsistance de la Ville de Toulouse dépendra de l'unique Chaussée du Moulin du Bazacle, si l'on détruit le Moulin du Château.

## *Deuxième Objection.*

Les Moulins établis sur le nouveau Canal des États dépendroient également de cette Chaussée, sans laquelle l'eau n'entreroit pas dans ce nouveau Canal.

1°. Je réponds que la ſubſiſtance de Toulouſe ne peut en aucun cas dépendre de l'unique Chauſſée du Moulin du Bazacle, quoique l'on détruiſe le Moulin du Château.

Pour prouver ce que j'avance, j'obſerve & c'eſt un fait, que lorſqu'en 1770 & 1771, la rupture de la Chauſſée de Braqueville fit chommer le Moulin du Château, les ſeize meules du Bazacle, & les Moulins du Canal Royal furent très-ſuffiſans pour approviſionner la Ville : j'obſerve encore que depuis cette époque, le nombre des meules des Moulins qui ſont ſur le Canal Royal, a été augmenté.

Ces faits établis, il n'eſt queſtion que de placer ſeize meules, qui ſeront ſurabondantes pour fournir les farines néceſſaires pour l'approviſionnement de la Ville.

Il eſt fort aiſé de placer un plus grand nombre de meules en ſe ſervant des moyens ſûrs & faciles que j'ai indiqués dans mon Mémoire & dans la Réponſe aux objections qui me furent faites l'année dernière.

J'ajouterai ſeulement, qu'étant allé me promener avec une compagnie aſſez nombreuſe ſur le Canal des États, j'indiquai à ceux qui étoient avec moi, l'endroit où je croyois que l'on devoit placer le Moulin à huit Meules ; je fis attention, que de l'emplacement où devoit être ce Moulin, juſques à la jonction du Bezal de celui du Bazacle, l'on pouvoit y placer au moins quatre Meules ; que l'eau qui auroit ſervi aux huit premières fairoit aller avec beaucoup de facilité, parce que dans l'eſpace qu'il faut que l'eau du Canal des États parcoure, pour joindre le Bezal du Moulin du Bazacle, il y a beaucoup plus de pente qu'il n'en faut, pour faire tourner ces douze Meules. Du reſte, ces douze Meules pourront tourner, quand bien même la Chauſſée du Bazacle ſeroit emportée : je le prouverai en répondant à la ſeconde objection.

Il y a tant de moyens pour procurer des Moulins à farine, outre ceux que j'ai indiqués, qu'il ſeroit oiſeux de s'arrêter d'avantage à en indiquer un plus grand nombre.

## *Troiſième Objection.*

Les Moulins établis ſur le nouveau Canal des États, dépen-

droit également de la Chauſſée du Bazacle, ſans laquelle l'eau de la Garonne n'entreroit pas dans ce nouveau Canal.

## *RÉPONSE.*

Cette objection ne peut partir que d'une perſonne qui eſt ſans intelligence, ou de la plus mauvaiſe foi du monde. Les perſonnes diſtinguées, avec qui j'ai eu l'honneur de m'en entretenir, en ont été convaincues.

Il eſt bien vrai que ſi la Chauſſée du Bazacle étoit emportée, l'eau de la Garonne n'entreroit pas dans le Canal des États ; mais il eſt auſſi vrai, que l'eau du Canal Royal fairoit moudre non-ſeulement les Meules placées ſur le Canal des États, mais encore celles du Moulin du Bazacle.

En effet, la Chauſſée du Bazacle donne environ quinze pieds d'élévation aux eaux de la Garonne ; le Sol de l'Écluſe de St. Pierre, juſques à ſon embouchure au Canal Royal, n'a qu'environ dix-huit pouces de pente. Suppoſons que la Chauſſée du Bazacle ſoit emportée, il eſt évident que les eaux du Baſſin du Canal Royal deſcendront alors dans le lit de la Garonne avec plus de treize pieds de pente ; il eſt auſſi évident que cette eau fairoit non-ſeulement tourner les douze Meules placées ſur la rive gauche du Canal des États, mais encore celles du Bazacle, en faiſant conſtruire quelque Clayonnage ou Batardeau depuis le devant de la porte de l'Écluſe, juſques au Moulin du Bazacle.

Je crois avoir répondu à ces objections, d'une manière ſatisfaiſante, mais afin que dorénavant on n'en puiſſe former ſur un pareil objet ; j'oſe avancer que MM. les Propriétaires du Canal Royal, fairont conſtruire ſeize Meules, pourvû que la Province veuille leur en accorder le privilège ; que dans ce cas ils établiront un troiſième Réſervoir, afin que le public ne pût plus craindre que ces Meules chaumaſſent faute d'eau.

## *DEUXIÉME POINT.*

Je dois prouver qu'il n'en coutera rien, ou dumoins très-peu à la Province, pour l'exécution du projet propoſé.

J'ai avancé pag. 10 de mon Mémoire, que l'achât du Moulin du Château, & le tranſport de celui où l'on fabrique la Poudre, pourroit être porté à ſix cents cinquante mille liv.; que l'on retireroit trois cents mille liv. de la revente des fonds, des effets, des bois, des privilèges & droits compris dans l'achât.

Cette ſomme réduiroit donc la dépenſe de la Province à trois cents cinquante mille liv.

Sa Majeſté a accordé à la Province cinq cents mille liv., pour la conſtruction du Canal de Portet; il eſt fort aiſé à la Province, ſi elle le déſire, de faire appliquer cette ſomme à l'exécution du projet propoſé.

Par ce moyen, la Province auroit de reſte, après l'acquiſition du Moulin du Château, & le tranſport de celui de la Poudre, cent cinquante mille liv., dont il ne faudroit pas dépenſer à beaucoup près le tiers, pour ranger le lit ancien de la Rivière, ou pour ouvrir l'ancien Canal, formé dans le Ramier de Portet.

Lorſque j'ai porté l'année dernière l'acquiſition du Moulin à ce prix, j'étois inſtruit, & de bonne foi je m'étois déterminé ſur le prix des actions: & je perſiſte encore; mais allons plus loin: mes réflexions, en éclairant la Province, ne la lieront pas.

Dans la troiſième objection qui m'a été faite, & qui eſt rapportée pag. 2, M. Garipuy, fait monter la dépenſe que la Province ſeroit obligée de faire pour l'achât du Moulin du Château, & le tranſport de celui de la Poudre, à neuf cents mille liv. Je ſupplie, MESSEIGNEURS, de ne pas perdre de vue ma Réponſe: Je regarde cette eſtimation comme fabuleuſe; ſuppoſons pour un inſtant, qu'elle fût exacte, la Province ne dépenſeroit au pis aller, que cent mille liv., dont elle ſeroit indemniſée en partie forcément, parce que d'abord après l'acquiſition faite, l'on ne pourroit pas détruire le Moulin, qui par ſa moûture, donneroit tout ſon produit net, parce qu'alors il ne faudroit plus faire de réparations qui abſorbent actuellement preſque tout le produit.

# TROISIÉME POINT.

L'exécution du projet proposé, épargnera à la Province plus de sept cents mille liv.

Un Membre respectable de votre Assemblée, MESSEIGNEURS, me fit l'honneur de me dire, que la Province avoit déterminé de faire construire un Pont sur la Garonne, vis-à-vis Pinsaguel : il ajouta que les Ingénieurs assuroient que ce Pont coûteroit onze cents mille liv. Je suppose que ce Pont ne doive couter que cette somme, quoique la prudence humaine ne puisse pas prévoir tous les accidens & les revers qui peuvent arriver, & sur-tout pendant la construction d'un ouvrage qui durera autant de temps ; je pensai dans ce moment, que la Province épargneroit sept cents mille liv. ; si au lieu de faire construire ce Pont sur la Garonne, elle se déterminoit de le faire construire sur l'Oriege, & près de l'endroit où est actuellement le Port de la Croix. Je suis fondé à croire que la Province épargnera cette somme, parce que en ayant conféré avec des personnes capables, elles m'ont assuré que ce Pont ne coûteroit pas plus de trois cents mille liv. ; je crus que je devois y ajouter cent mille liv. pour les accidens & les revers que l'on ne peut pas prévenir, ce qui fait que la Province n'épargnera que sept cents mille liv., en supposant que le Pont que je propose de construire sur l'Oriege, coute quatre cents mille liv., & que celui qui devoit être construit sur la Garonne, n'eût couté que onze cents mille liv.

Au surplus, la Province en adoptant le projet de ce nouveau Pont, en économisant considérablement, fait un acte de justice, & soulage tous les Voyageurs des pays de Pamiers, Foix, Mirepoix, Tarascon ; en un mot, de tous ceux qui sont depuis la Rive droite de la Garonne, jusques au milieu du haut-Lauraguais, parce qu'il est assuré que par le Chemin de la Croix, l'on arrive une heure & demie plutôt au centre de la Ville, qu'en suivant celui de Pinsaguel.

J'ai dit que la Province faisoit un acte de Justice en plaçant le Pont à la Croix, je le prouve sans crainte d'être démenti. C'est un fait notoire, que les maisons des propriétaires du

Fauxbourg St. Michel ne furent taxées lorſque l'on fit le dernier Cadaſtre, ſur un des taux le plus fort, que parce que dans ce tems, c'étoit dans ce quartier qu'aboutiſſoient tous les Commerçans des Pays que j'ai déjà nommés ; l'affluence en étoit ſi grande, que dans le dernier ſiècle, le Bail-à-ferme du Port de la Croix étoit porté à huit cents liv., ſomme très-conſidérable pour ce tems ; au lieu qu'aujourd'hui l'on trouve à peine un Nautonier qui veuille s'en charger pour les ſimples fraix.

Je me flatte, MESSEIGNEURS, d'avoir ſurabondamment rempli la tâche qu'un bon Citoyen doit toujours s'impoſer, lorſqu'il peut fournir quelque lumière à l'autorité, prête à ſe décider ſur des objets d'une très-grande importance. J'ai prouvé par les faits déjà vérifiés, ou qui peuvent l'être, parce qu'ils ſont à la portée de tout le monde, que de tous les projets donnés, celui de la deſtruction du Moulin du Château, pouvoit ſeul remplir ſolidement les vûes de la Province, indépendamment d'une foule d'autres avantages qui en ſont la ſuite néceſſaire. J'ai répondu à toute eſpèce d'objection ; j'ai prévenu même toutes celles qu'on peut prêter à l'intérêt particulier : je puis enfin donner le défi à cet intérêt particulier, ſous quelque forme ſpécieuſe qu'il oſe ſe montrer, quelque ſubterfuge qu'il emploie, de pouvoir rien dérober à la ſimplicité, à la ſolidité, & à l'économie d'un projet qui fait le vœu public, & dont l'exécution ne ſauroit arriver aſſez tôt pour arrêter les pertes journalières ; je n'ajouterai plus qu'un mot juſtifié par mon garand ordinaire, la notoriété publique, c'eſt que vingt-ſix épis ou chevalets pratiqués par les Actionnaires du Moulin & avancés de plus de trois toiſes dans le lit de leur Canal, portent impétueuſement les eaux ſur l'anſe A. B. déjà déſignée dans mon Mémoire ; que les dernières inondations, quoique à beaucoup près moins conſidérables que celle du mois de Septembre 1772, ont totalement emporté un fonds de Roc-mol ou *Balme*, qui avoit réſiſté juſqu'ici à l'effort des eaux, & qu'il ne reſte plus aujourd'hui qu'un terrein meuble, qui doit infailliblement céder à la première crue d'eau, & lui ouvrir le paſſage tant redouté ſur les Fauxbourgs des Récolets & St. Michel ; paſſage en effet ſi redoutable par

les terribles ſuites qui menacent leurs Habitans, que la Maiſon & le Port de la Bourdette ſi précieux à la Ville, & pour la conſervation deſquels elle a fait de tems à autre des dépenſes énormes, recevant chaque jour de nouvelles atteintes, ne peuvent manquer d'être bientôt emportés ; que les eaux ſont aujourd'hui tellement dirigées ſur ce Port, ainſi que ſur toute la Rive droite du Canal du Moulin, par la quantité & la force des ouvrages offenſifs des Actionnaires, que depuis environ un mois, on a été obligé de changer l'attachement du Cable du Bac du Moulin à poudre, & de le chaſſer ſur le terrein de cette Rive droite, de manière qu'il eſt aujourd'hui à plus de ſix toiſes du point où il étoit ; qu'enfin, cette direction des eaux les fait agir avec tant de force ſur cette Rive, que la Ville a perdu tout eſpoir de lui oppoſer une réſiſtance capable de mettre ſon terrein à l'abri.

Parmi les avantages attachés au projet de la deſtruction du Moulin déjà aſſez détaillés dans mon Mémoire, pour ne plus y revenir, la Province y trouve comme un acceſſoire bien digne de ſes principes bienfaiſans, celui de remédier à une foule de maux : auſſi le Public, le Commerçant, le Navigateur, le Riverain, le Corps de Ville éclairé, attendent-ils, MESSEIGNEURS, avec cette confiance qu'inſpire le ſentiment du bien que votre Auguſte Aſſemblée, toujours pénétrée de ce même ſentiment, adoptera un plan qui réunit toute ſorte d'avantages, excluſivement à tout autre.